



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260309-DEL202603-10-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENET Clément, Maire.

PRESENTS : M. MENET Clément, Mme BOSOM Monique, M. BULHET Dominique, Mme CHARTRAIN Denise, M. SARRAZIN Didier, Mme BAJON Danièle, M. LEGODEC Yannick, Mme CARRERE Corinne, M. VERGES Jean-Pierre, Mme SKRZYNSKI Arlette, Mme GEORGES-GUILLARD Christine, Mme BAUDUIN Sophie, M. FARAUD Cédric, Mme PERES Emeline, Mme CARDOUAT Sidonie, Mme NOGUERE Danièle, Mme BENSOUNNA Myriam, M. DUHAMEL Philippe, M. JUNCA Laurent, M. CANCEL Patrice, M. PAUL Pascal, Mme ABAIR Nathalie, M. MICHELON Yves, Mme JACQUIER Carine.

PROCURATIONS : M. ABADIE Jean a donné procuration à Mme CHARTRAIN Denise, Mme BUILLES Sandrine a donné procuration à Mme GEORGES-GUILLARD Christine, M. FRULIN Philippe a donné procuration à M. DUHAMEL Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique BOSOM

N° 202603-10 - OBJET : PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » – FINANCEMENT ANNUEL DU POSTE DE CHEFFE DE PROJET

Le Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris par application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le programme national « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération n° 202110-73 prise en séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2021 autorisant M. le Maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et à procéder au recrutement d'une Cheffe de projet ;

Vu la délibération n° 202303-38 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 approuvant le financement du poste de Cheffe de Projet du programme « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération n° 202403-15 du Conseil Municipal en date du 4 mars 2024 approuvant le financement du poste de Cheffe de Projet du programme « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération n° 202503-13 du Conseil Municipal en date du 17 mars 2025 approuvant le financement du poste de Cheffe de Projet du programme « Petites Villes de Demain » ;

Vu la convention attributive d'une subvention en fonctionnement au titre du fonds de concours n° 1-2-00692 pour le programme « Petites Villes de Demain » entre l'Etat et la commune de Vic-en-Bigorre ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 24 février 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 5 mars 2026 ;

Considérant que la convention-cadre ORT « Petites Villes de Demain » a été signée le 23 janvier 2023 par la commune de Vic-en-Bigorre, la Communauté de Commune Adour Madiran et les collectivités partenaires et engage la commune de Vic-en-Bigorre à mettre en œuvre le projet d'Opération de Revitalisation du Territoire ;

Considérant que la Cheffe de projet recrutée à temps complet en mars 2022 est toujours en poste et assure le pilotage général du programme « Petites Villes de Demain », la mise en œuvre, l'animation et le suivi du programme d'actions opérationnel ;

Considérant les modalités de financement du poste de Cheffe de projet fixées par l'Etat à hauteur de 75 % du coût du poste pour la durée du programme avec un plafond de 45 000 € de subvention annuelle ;

Considérant la proposition faite par M. le Maire de solliciter le concours de l'Etat pour le financement du poste de Cheffe de projet pour la quatrième année selon le plan de financement suivant :



FINANCEMENT POSTE CHEFFE DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »			Accusé de réception en préfecture 065-216504605-20260309-DEL202603-10-DE Date de télétransmission : 11/03/2026 Date de réception préfecture : 11/03/2026
ETAT	43 748 €	75	
AUTOFINANCEMENT	14 583 €	25	
TOTAL	58 331 €	100	

Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : Approuver le plan de financement du poste de Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » pour un montant de 58 331 €.

Article 2 : Autoriser M. le Maire à déposer auprès des services de l'Etat la demande de financement.

Article 3 : Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents et accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

A signé le Secrétaire de séance présent,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Clément MENET

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 11/03/2026

Publiée ou notifiée le 11/03/2026

P. Le Maire, par délégation

La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE





